

Accusé de réception en préfecture  
076-217603844-20220929-D77-0922-DE  
Date de télétransmission : 04/10/2022  
Date de réception préfecture : 04/10/2022

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT DU HAVRE

COMMUNE DE LILLEBONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2022**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice 29  
- présents 21  
- votant par procuration 8  
- absent 0  
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations  
examinées en séance fait le 30 septembre 2022

xxx

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi vingt-neuf septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-deux septembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Les dispositions de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 (mesures dérogatoires) ayant pris fin le 31 juillet 2022, la séance s'est déroulée sous les règles du droit commun auxquelles il est fait retour depuis le 1<sup>er</sup> août 2022.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE,  
M. Pascal SZALEK, Adjoint,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, Mme Nathalie CASTEL, M. Sébastien MORO,  
M. Junior MOUDJIH A FIONG, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, M. Johan GONZALEZ, M. Patrick WALCZAK,  
Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Anne-Lise COUTURE,  
Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Emmanuelle PATIN	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Yves GIMAY	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
Mme Evelyne BAILLEUL	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE
M. Damien AUBE	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Junior MOUDJIH A FIONG
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	M. Johan GONZALEZ
Mme Arlette LECHACHEUR	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Djémaïa TAKARLI	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

M. Patrick WALCZAK est nommé secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.77/09.22**

**Objet : Commissions municipales permanentes**

**Modification de composition :**

- commission urbanisme, logement, travaux, développement durable
- commission action culturelle, évènementiel, mise en valeur du patrimoine historique

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
**Séance ordinaire du 29.09.2022**

**Délibération n°: D.77/09.22**

**Objet :** Commissions municipales permanentes  
**Modification de composition :**  
- **commission urbanisme, logement, travaux, développement durable**  
- **commission action culturelle, évènementiel, mise en valeur du patrimoine historique**

Madame le Maire indique que par suite de la démission de Monsieur Philippe LEROUX de ses fonctions de Conseiller Municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein des commissions municipales permanentes où il siégeait, à savoir :

- la commission Urbanisme, logement, travaux, développement durable
- la commission Action culturelle, évènementiel et mise en valeur du patrimoine historique

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-21, L2121-22 et L2121-29,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n° D.82/09.20 du 17 septembre 2020 et notamment son article 16 relatif aux commissions municipales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D.34/06.20 du 25 juin 2020 décidant la création de sept commissions municipales permanentes et désignant les membres desdites commissions,

Vu les délibérations du Conseil Municipal n°D.01/02.21 du 18 février 2021 et n° D.79/12.21 du 9 décembre 2021 modifiant la composition de certaines commissions municipales,

Considérant que toute modification apportée à la composition des commissions municipales permanentes impose le vote d'une nouvelle délibération,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin (*article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales*),

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 29.09.2022

**Délibération n°: D.77/09.22**

**Objet :** Commissions municipales permanentes  
**Modification de composition :**  
- commission urbanisme, logement, travaux, développement durable  
- commission action culturelle, évènementiel, mise en valeur du patrimoine historique

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de ne pas procéder au scrutin secret aux présentes désignations, conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- de désigner Madame Anne-Lise COUTURE :
  - ⇒ au sein de la commission Urbanisme, logement, travaux, développement durable  
(au 12<sup>ème</sup> rang, en remplacement de M. Philippe LEROUX)
  - ⇒ au sein de la commission Action culturelle, évènementiel et mise en valeur du patrimoine historique  
(au 10<sup>ème</sup> rang, en remplacement de M. Philippe LEROUX)

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme,*

Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

Le secrétaire de séance,

Patrick WALCZAK.



VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 29.09.2022

**Délibération n°: D.77/09.22**

**Objet :** Commissions municipales permanentes  
**Modification de composition :**  
- commission urbanisme, logement, travaux, développement durable  
- commission action culturelle, évènementiel, mise en valeur du patrimoine historique

Suite à ces modifications, les commissions municipales, objets de la présente délibération, se trouvent constituées comme suit :

Commission Urbanisme, logement, travaux, développement durable	Commission Action culturelle, évènementiel et mise en valeur du patrimoine historique
<p align="center"><b>Le Maire, président de droit</b> <b>+ 14 membres (dont 3 de l'opposition)</b></p>	<p align="center"><b>Le Maire, président de droit</b> <b>+ 10 membres (dont 2 de l'opposition)</b></p>
<p>1. M. Yves GIMAY 2. M. Pascal SZALEK 3. M. Damien AUBÉ 4. M. Kamel BELGHACHEM 5. Mme Fabienne MANDEVILLE 6. M.Thierry GIMAY 7. Mme Chantal BEAUDOIN 8. M. Sébastien MORO 9. Mme Nathalie CASTEL 10. Mme Michelle DAJON 11. M. Omar BELGHACHEM <b>12. Mme Anne-Lise COUTURE</b> 13. M. Patrick WALCZAK 14. M. Patrick CIBOIS</p>	<p>1. Mme Marie-Hélène LONGO 2. M. Pascal SZALEK 3. M. Thierry GIMAY 4. Mme Marianne DUHAMEL 5. Mme Michelle DAJON 6. M. Johan GONZALEZ 7. M. Fabrice LEPAREUX 8. M. Tarek HAMMAN 9. M. Jean-Yves GOGNET <b>10. Mme Anne-Lise COUTURE</b></p>